

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2012

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - M. BREHIER Émile - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine - M. RICCI Pierre - M. MUFFAT Michel (La Glière) - Mme LANVERS Edith - M. GAILLARD Fabrice - Mme FAVRE Annie

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - Mme TSCHOFFEN Béatrice - Mme. LAVERY Joséphine

Procurations : néant

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. GAILLARD Fabrice

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Eau Travaux 2013 :

Le Conseil Municipal, valide le programme d'investissement 2013, pour l'eau, dont notamment le programme des "Brochoux".

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Plan réseau d'eau :

Un travail sur le plan des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune est entrain d'être conduit avec le "SIVOM de la Vallée d'Aupls".

Un rendez vous sera pris avec le Cabinet "Daviet", pour finaliser ce dossier courant novembre.

Coupe Affouagères :

Le tirage au sort des 20 lots a été effectué.

École :

Un conseil d'école s'est déroulé le 19 octobre, au cour du quel, quelques petits aménagements ont été demandés à la commune, par les enseignantes. L'effectif de l'école est maintenant de 30 élèves.

Un courrier sera adressé à la Directrice et à la présidente de "l'APEM", pour expliquer les efforts de la Commune, concernant les enfants scolarisés dans l'école .

Parking souterrain :

Dans le cadre d'un accord, la Commune réalisera au printemps 2013 un accès à la propriété des Consorts Charles COLLET.

Chats :

Suite à plusieurs plaintes de riverains concernant les chats errants au "Chef - lieu", une opération de capture va être organisée avec la "SPA", au titre de la salubrité publique normalement cet automne.

FINANCES - PERSONNELS

Décision modificative :

Section FONCTIONNEMENT	
DEBIT	CREDIT
Cpt 673 + 700,00€	Cpt 752 + 700,00 €
Total : 700,00 €	Total : 700,00 €

Recrutement agent salle polyvalente :

Le Conseil Municipal valide l'embauche de M. AUGRAS, pour gérer la salle polyvalente, en qualité de contractuel de catégorie B.

Service Technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la mutation à sa demande de M. LAVANCHY (Responsable technique), début janvier 2013.

Dans ce cadre et afin de remplacer 2 agents du services techniques déjà partis. La commission informe le Conseil Municipal du recrutement en qualité de stagiaire de 2 agents, courant novembre.

20 h 30 M. BREHIER quitte la séance

Logement :

Dans le cadre des recrutements ci-dessus, le Conseil Municipal valide les tarifs de location des appartements, loués aux agents :

Studio : loyer mensuel 200 €, la 1ere année, pour tenir compte des travaux de rénovations à la charge du locataire, puis 400 € (indexé).

Appartement école maternelle : loyer 400 € mensuel la 1ere année, pour tenir compte des travaux de rénovations à la charge du locataire, puis 613 € (indexé).

Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, valide le nouveau tableau des effectifs de la Commune.

Ligne de trésorerie :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, pour répondre aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette ligne a pour but de permettre à la Commune de payer ces investissements, dans l'attente des ventes de terrains de l'afu des "Granges" initialement prévues fin 2012, reportées en 2013.

Bilan école 2011/2012 :

Le Conseil Municipal, prend connaissance du bilan financier de l'école communale, pour l'année scolaire écoulée.

Le coût de revient d'un élève pour la commune est de 2 196 €.

Frais de secours :

Dans le cadre d'une régularisation administrative, le Conseil Municipal accepte la création d'une régie, pour encaisser les frais de secours sur piste.

Créances irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, prend acte des créances irrécouvrables, concernant les frais de secours pour un montant de 2 455,00 €.

SALLE POLYVALENTE - BASE DE LOISIR

Inauguration :

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant œuvrées, à la réussite de cette journée d'inauguration.

Problème écoulement :

Le problème d'écoulement du bar a été solutionné.

Équipement de la salle :

La commission va étudier les différents détails d'améliorations a apporter, liés à la mise en exploitation de la salle.

Base de Loisir :

Le chantier avance normalement, avec la pose des gradins, les travaux d'électricité, de plomberie et la poursuite des aménagements extérieurs, pour une livraison fin 2012.

Avenant lot "espace vert" :

Le Conseil Municipal, accepte l'avenant de 16 793 € TTC avec la société "Jardiflore", concernant la fourniture d'une terrasse bois au dessus de la base de loisir. cet avenant sera minoré, par la non réalisation de l'enrobée initialement prévue au contrat.

URBANISME

Affaire "Jean Christophe RICHARD" :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.

Taxe Forfaitaire sur les terrains devenus constructibles :

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine séance, sur l'instauration de cette taxe, qui concerne seulement les terrains devenus constructibles, lors de leur 1ère cession, selon certaines modalités.

TRAVAUX

Restaurant "Les Alpages" :

Les travaux sont en voie d'achèvement, pour une livraison courant novembre.

Avenant "Meyer" :

Le Conseil Municipal, accepte dans le cadre de cette rénovation l'avenant 1 conclu avec l'entreprise "Meyer", pour un montant de 5 023,20 € TTC.

DOMAINE SKIABLE :

Monsieur le Maire informe la conseil municipal de l'avancée des négociations en cours avec la "SERMA", dans le cadre de la prorogation de la délégation de service public actuelle. Un rendez vous est prévu courant novembre en préfecture, pour finaliser ce dossier, avant le vote du conseil municipal.

DIVERS :

Jardins partagés :

Le Conseil Municipal confirme la participation annuelle de 10 € par parcelle, au profit du CCAS.

Stationnement :

Le Conseil Municipal adopte, les nouvelles règles de stationnement applicables au chef - lieu :

Parking devant "Ardent sport", limité à 15 minutes

Parking face à "Vival" limité à 30 minutes

Parking de la mairie limité à 2 heures

Parking souterrain, dalle supérieure : limité à 10 h, interdit la nuit

Parking souterrain : payant de 9 h à 18 h du 15 décembre au 15 avril et du 1er juillet au 31 août, gratuit la nuit.

Tous les parkings aériens, sont interdits la nuit en période hivernale de 1 H à 6 H le matin

Les véhicules en infractions seront verbalisés par la Commune. la signalisation correspondante va être installée.

Éclairage Noël 2012 :

Le Conseil Municipal, adopte le devis pour l'éclairage de Noël.

"Syane" :

Une présentation de la politique du "SYANE" sur l'éclairage public et le déploiement du très haut débit est présentée au conseil municipal, pour information.

La séance est levée à 22 h 30 .